

## N° 7374-2023/1-ACTS/DDET

Date du : 16 janvier 2023

## Rapport de présentation

**<u>OBJET</u>** : Délibération approuvant l'avenant n° 2 au mandat de gestion du Fonds de garantie de la province Sud et l'avenant n° 3 modifiant le règlement intérieur du Fonds de garantie de la province Sud.

<u>PJ</u>: - un projet de délibération,

- un logigramme.

La gestion administrative et financière du Fonds de garantie de la province Sud (FGPS) a été confiée à la société de gestion de fonds de garantie des outre-mer (SOGEFOM). Cette dernière effectue, entre autres, la notification de l'octroi des garanties, leur suivi et l'instruction des dossiers de demande de mise en jeu des garanties.

Or, il s'avère que le volume des demandes de mises en jeu présentées par l'ADIE au FGPS ne permet pas un traitement individuel par la SOGEFOM au fil de l'eau. Alerté à de nombreuses reprises par la SOGEFOM sur la charge de travail induite et sur les délais de remboursement des garanties qu'elle pouvait difficilement tenir, le comité de gestion du FGPS a acté lors de la séance du 21 juillet 2022 de modifier les règles de gestion et de traitement des dossiers. Une nouvelle méthode, plus simple, basée sur l'échantillonnage a ainsi été adoptée (voir le logigramme en pièce jointe).

La mise en œuvre de ce nouveau processus de traitement, de contrôle et de paiement des mises en jeu des garanties présentées par l'ADIE implique d'une part, d'approuver l'avenant au mandat de gestion passé entre la province Sud et la SOGEFOM, et d'autre part de modifier le règlement intérieur du FGPS.

Il est à noter également qu'il a été convenu de contractualiser ce nouveau processus au travers d'un protocole d'accord entre la province Sud, l'ADIE et la SOGEFOM. Ce protocole, réalisé en concertation avec les équipes de la province et de l'ADIE, a déjà été rédigé par la SOGEFOM et signé par la direction métropolitaine de l'ADIE. Un projet de délibération visant à l'approuver doit être présenté à la prochaine séance de l'assemblée de la province Sud programmée le 16 février 2023.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.